

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 218/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Impasse d'Oudezeele – Sté ENSIO SAS

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 13 avril 2023 – de M. LOCQUET Jennifer - de la Sté ENSIO SAS – TSA 70011 - Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de fouille à effectuer sur accotement naturel, impasse d'Oudezeele.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, impasse d'Oudezeele, pour des travaux de fouille à effectuer sur accotement naturel, à partir du 28/09/2023, pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux

ARTICLE 3 : La Sté ENSIO SAS– TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. LOCQUET Jennifer - de la Sté ENSIOS SAS – TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux – email : sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 28 septembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le: 28 septembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

